

La Place 0-5, un guichet vraiment unique!



À compter du 1^{er} septembre 2018, tous les services de garde détenant un permis du ministère de la Famille du Québec s'afficheront sur La Place 0-5.

Plus que jamais, La Place 0-5 sera *LE* carrefour où tous les services de garde et tous les parents à la recherche d'une place se rencontreront.

Les Centres de la petite enfance (CPE), les garderies (subventionnées ou non subventionnées) et les milieux familiaux régis (que leurs places soient à contribution réduite ou pas); TOUS se trouveront sur LaPlace0-5.com dès la rentrée!

**Finies les multiples démarches pour les parents :
s'informer et inscrire son enfant sur des listes d'attente en un seul endroit!**

Sur LaPlace0-5.com, le parent accèdera à de l'information de qualité lui permettant de sélectionner les meilleurs services de garde, c'est-à-dire ceux qui *lui* conviennent.

Une visibilité accrue pour tous les services de garde!

Seulement en 2016-2017, LaPlace0-5.com a reçu 493 587 visiteurs uniques. À partir de septembre 2018, tous les services de garde pourront se présenter et faire valoir leurs services auprès de la totalité des parents à la recherche d'une place pour leurs enfants.

Tout le monde y gagne!

Grâce au guichet unique du Québec, les parents accéderont plus facilement aux services de garde qui leur conviennent le mieux et les services de garde travailleront avec des listes d'attente plus complètes et précises.

« Nous sommes très heureux de collaborer à nouveau avec le ministère de la Famille à la réalisation de ce beau projet. Ce qui anime l'équipe de la Coopérative Enfance Famille depuis sa création en 2003? Faciliter la vie des parents et soutenir les services de garde dans leur importante mission. La prochaine phase de développement du guichet est un pas dans cette direction. »

- Marie-Claude Sévigny,
directrice générale de la Coopérative Enfance Famille,
gestionnaire de La Place 0-5.

**Pour en savoir plus sur la Coopérative Enfance Famille,
gestionnaire de La Place 0-5, suivez ce [lien](#).**

Visitez régulièrement LaPlace0-5.com pour connaître les étapes à venir!

* Les services de garde situés en territoire autochtone peuvent se soustraire à cette obligation.